

Les nouveaux outils de planification sanitaire

Dossier coordonné par
Alain Jourdain et Michel Frossard

- II Plans et planification
Définition et historique
- VI Planification et programmation des équipements
 - VII La loi de 1991
 - IX Les outils de la planification
 - XIX Centralisation et déconcentration
- XX L'élaboration des Sros :
une méthodologie variée
- XXIII Régulation du système de soins
- XXVI Vers une programmation régionale
de santé publique
- XXX Tribune
- XL Bibliographie

Le dossier réalisé dans ce numéro expose de façon convaincante les nouvelles formes de planification sanitaire inaugurées en France par l'établissement des Sros depuis la loi hospitalière de 1991.

S'il est bien indiqué que les résultats obtenus dans chaque région pour ce premier exercice sont très inégaux, la démarche suivie apparaît novatrice. Elle propose d'emblée d'intégrer les concepts qui, classiquement, opposent les travaux de planification selon qu'ils se fixent des objectifs de santé ou des objectifs de régulation du système de soins hospitaliers. Plutôt que de fournir « un plan » pour la région, le schéma vise à établir des « règles du jeu », plutôt que de fournir des objectifs à atteindre, il propose de définir les directions qu'il convient de prendre...

Bien entendu le processus ainsi amorcé demeure fragile et il ne pourra s'épanouir que s'il est fortement soutenu par les pouvoirs publics, les représentants de la population et... la population elle-même.

Cette implication, cette « appropriation » doit permettre de dépasser les deux verrous que le dossier met clairement en évidence. D'une part, règles du jeu, directions négociées par conventions... ne peuvent s'établir que dans une certaine clarté des responsabilités des différentes catégories de partenaires. Ce n'est pas le cas actuellement dans notre pays ! D'autre part, les « besoins de santé », à un moment donné, doivent être pris en compte et donc définis. Cela n'est possible que dans un contexte plus large que celui du seul recours aux soins prodigués par les institutions.

La mise en chantier d'une nouvelle loi de santé publique, ainsi que le propose le Haut Comité de la santé publique dans son rapport *La santé en France*, en témoignant de cette « appropriation », permettrait sans doute de favoriser la maturation d'une planification sanitaire « à la française ».

Pierre Ducimetière
Vice-Président du HCSP